

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:--:-

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:--:-

DECRET N°75-214 du 16 septembre 1975

Portant approbation des Budgets Primitifs Exercice 1975 de la Province du Zou, du District Urbain d'Abomey, des Districts Ruraux d'Abomey, Bohicon, Savalou, Zagnanado, Dassa-Zoumé et de Savè.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les ~~décrets~~ **décrets modificatifs subsé-**quents ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- VU la Loi n° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur mode d'assiette et de perception et leur taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'Ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et indirects ;
- VU l'Ordonnance n° 74-7 du 13 Février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'Ordonnance n° 74-8 du 13 Février 1974, portant création, Organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'Ordonnance n°74-9 du 13 Février 1974, portant institution et organisation de la Commune ;
- VU le Décret n° 74-27 du 13 Février 1974, portant limites et dénominations des Circonscriptions Administratives ;
- VU le Décret n° 74-26 du 13 Février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU l'Ordonnance n°75-18 du 5 Mars 1975 portant Loi de Finances pour la Gestion 1975 ;
- VU les Arrêtés n°s 44/054, 42/77, 46/54, 47/47, 41/004, 40/18/CAB et 4/113/SAF des 1, 16 Juin, 3 et 31 Juillet 1975 et les rapports 42/80/AFC, 47/191/BAF, 41/255, 40/289/CAB et 4/965/SAF des 16 Juin et 5 Août 1975 du Préfet de la Province du Zou et des Chefs de Districts d'Abomey, Bohicon, Savalou, Zagnanado, Dassa-Zoumé et de Savè ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu.

.../...

SECRET

ARTICLE 1er.- Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1975 de la Province du Zou, du District Urbain d'Abomey, des Districts Ruraux d'Abomey, Bohicon, Savalou, Zagnanado, Dassa-Zoumé et de Savè arrêtés aux sommes ci-après :

PROVINCE DU ZOU

Recettes Ordinaires :

Quarante Cinq Millions Cinq Cent Mille Trois Cent Quarante Deux Francs..... 45 500 342 Fracs.

Recettes Extraordinaires :

Douze Millions Deux Cent Soixante Mille Cinq Cent Quatre Vingt Treize Francs..... 12 260 593 "  
soit au Total..... 57 760 935 Fracs  
=====

Dépenses Ordinaires :

Quarante Cinq Millions Cinq Cent Mille Trois Cent Quarante Deux Francs..... 45 500 342 Fracs

Dépenses Extraordinaires :

Douze Millions Deux Cent Soixante Mille Cinq Cent Quatre Vingt Treize Francs..... 12 260 593 "  
soit au Total..... 57 760 935 Fracs  
=====

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Trente Six Millions Neuf Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent Quarante Six Francs... 36 952 446 Fracs

Recettes Extraordinaires :

Un Million Deux Cent Cinquante Quatre Mille Sept Cent Trente Neuf Francs..... 1 254 739 "  
soit au Total..... 38 207 185 Fracs  
=====

Dépenses Ordinaires :

Trente Six Millions Neuf Cent Cinquante Deux Mille Quatre Cent Quarante Six Francs... 36 952 446 Fracs

Dépenses Extraordinaires :

Un Million Deux Cent Cinquante Quatre Mille Sept Cent Trente Neuf Francs..... 1 254 739 "  
soit au Total..... 38 207 185 Fracs  
=====

COMMUNES URBAINES D'ABOMEY (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Six Millions Six Cent Vingt Mille  
Cinq Cents Francs..... 6 620 500 Francs

Recettes Extraordinaires :

Cinq Millions Six Cent Vingt Mille  
Cinq Cents Francs..... 5 620 500 "  
soit au Total..... 12 241 000 Francs

Dépenses Ordinaires :

Six Millions Six Cent Vingt Mille  
Cinq Cents Francs..... 6 620 500 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Cinq Millions Six Cent Vingt Mille  
Cinq Cents Francs..... 5 620 500 "  
soit au Total..... 12 241 000 Francs

DISTRICT RURAL D'ABOMEY (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Trente Deux Millions Huit Cent Soixante  
Deux Mille Neuf Cent Cinquante Francs. 32 862 950 francs

Recettes Extraordinaires :

Quatre Millions Cent Soixante Quatre  
Mille Cinquante Huit Francs..... 4 164 058 "  
soit au Total 37 027 008 Francs

Dépenses Ordinaires :

Trente Deux Millions Huit Cent Soixante  
Deux Mille Neuf Cent Cinquante Francs.. 32 862 950 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Quatre Millions Cent Soixante Quatre  
Mille Cinquante Huit Francs..... 4 164 058 "  
soit au Total..... 37 027 008 Francs

COMMUNES D'ABOMEY (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Quatre Millions Trois Cent Trois  
Mille Deux Cent Quatre Vingt Dix  
Huit Francs..... 4 303 298 Francs

Recettes Extraordinaires :

Trois Millions Cent Soixante Deux  
Mille Sept Cent Quatre Vingt Dix  
Huit Francs..... 3 162 798 "  
soit au Total..... 7 466 096 Francs

Dépenses Ordinaires :

Quatre Millions Trois Cent Trois  
Mille Deux Cent Quatre Vingt Dix  
Huit Francs..... 4 303 298 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Trois Millions Cent Soixante Deux  
Mille Sept Cent Quatre Vingt Dix  
Huit Francs..... 3 162 798 "  
soit au Total..... 7 466 096 Francs

DISTRICT RURAL DE BOHICON (TITRE I)

Recettes Ordinaires :

Quarante Trois Millions Deux Cent  
Soixante Sept Mille Trois Cent  
Seize Francs..... 43 267 316 Francs

Recettes Extraordinaires :

Six Millions Quatre Cent Soixante  
Trois Mille Six Cent Quarante  
Trois Francs..... 6 463 643 "  
soit au Total..... 49 730 959 Francs

Dépenses Ordinaires :

Quarante Trois Millions Deux Cent  
Soixante Sept Mille Trois Cent  
Seize Francs..... 43 267 316 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Six Millions Quatre Cent Soixante  
Trois Mille Six Cent Quarante  
Trois Francs..... 6 463 643 "  
soit au Total..... 49 730 959 Francs

COMMUNES DE BOHICON (TITRE II)

Recettes Ordinaires :

Cinq Millions Neuf Cent Mille Cent  
Vingt Deux Francs..... 5 900 122 Francs

Recettes Extraordinaires :

Trois Millions Six Cent Quarante  
Sept Mille Francs..... 3 647 000 Francs  
soit au Total..... 9 547 122 Francs

Dépenses Ordinaires :

Cinq Millions Neuf Cent Mille Cent  
Vingt Deux Francs..... 5 900 122 Francs

Dépenses Extraordinaires :

Trois Millions Six Cent Quarante  
Sept Mille Francs..... 3 647 000 "  
soit au Total..... 9 547 122 Francs